



**Groupe de travail du CNLE  
« Propositions pour la prise en compte d'un reste à vivre  
et d'un revenu minimum décent »**

**Compte rendu de la séance du lundi 7 mars 2011**

Ordre du jour

- **Tour de table rapide des participants**
- **Repérage du contexte et des matériaux existants**
- **Définition du périmètre, des objectifs et du mandat que l'on se fixe, et du type de rendu (préconisations)**
- **Méthode de travail**
- **Calendrier**
- **Rôle de chaque participant**

## **Membres présents :**

### **➤ PRESIDENT :**

M. Didier PIARD, Croix Rouge française

### **➤ RAPPORTEUR :**

M. François COUTEL, CNV

### **➤ EXPERT ASSOCIE :**

M. Didier GELOT, ONPES

### **➤ ADMINISTRATION :**

Mme Marie-France CURY, DGCS

### **➤ COMITES/CONSEILS :**

M. Bernard LACHARME, HCLPD

### **➤ ASSOCIATIONS :**

Mme Françoise CORE, ATD Quart Monde

Mme Marie MALLET, UNCCAS

### **➤ ASSOCIATIONS INVITEES :**

Mme Hélène MARCHAL, UNAF

M. Fabien TOCQUE, Croix-Rouge française

Mme Emmanuelle SOUBLIN, Croix-Rouge française.

### **➤ PERSONNALITES QUALIFIEES :**

M. Olivier BRES

### **➤ ORGANISMES SOCIAUX :**

Mme Juliette FURET, USH

### **➤ PARTENAIRES SOCIAUX :**

M. Daniel BOGUET, UPA

M. Jacques PERNEY, CFTC

### **➤ Secrétariat général du CNLE :**

Mme Christiane EL HAYEK

En ouvrant la première séance de ce nouveau groupe de travail du CNLE, le Président Etienne PINTE fait part à l'assemblée des membres d'une étude comparative qui a suscité son étonnement, lors d'une rencontre européenne à laquelle il a participé à Bruxelles à l'automne dernier. En effet, une comparaison des minima sociaux dans 4 pays européens, à laquelle s'était livrée son atelier, a mis en évidence des niveaux très variables d'où il ressortait, entre autres constats, que « la Belgique était très en pointe, disposant d'un revenu minimum plus élevé et d'indicateurs beaucoup plus ouverts et plus complets que les 3 autres pays ». Il rappelle aussi que Martin HIRSCH avait souhaité, début 2010, que le CNLE ouvre une investigation sur la notion de « reste à vivre ». M. Pinte souhaite donc à présent que le CNLE puisse avancer sur la notion de revenu minimum adéquat, et en particulier que l'on réfléchisse à l'actualisation du concept en y intégrant notamment les charges énergétiques, le coût de l'accès à l'Internet, les loisirs et la culture... Et il y en aurait sans doute bien d'autres.

## **Tour de table**

*Chacun des membres, en se présentant, dit de quelle manière et dans quels buts l'organisation qu'il représente envisage les réflexions du groupe de travail et est en mesure d'y apporter une contribution positive.*

M. BOGUET tient à attirer l'attention de l'assemblée sur une caractéristique majeure du monde des artisans : ce sont des personnes modestes, qui ont la pauvreté discrète, ce qui ne signifie pas, loin s'en faut, que les membres de cette corporation n'en souffrent pas, y compris - et peut-être même surtout - lorsqu'arrive le temps de la retraite. D'autant plus que, souvent, le conjoint qui a participé à la marche de l'entreprise, n'en dispose pas lui-même.

Pour Françoise CORE, il importe de revenir au droit et à la Constitution, qui « garantit à toute personne des moyens convenables d'existence ». C'est, en tout cas, l'ambition d'ATD Quart Monde, au-delà des discussions techniques sur les revenus minima, le RSA, etc. Il faut sans doute réfléchir à « un emboîtement des concepts », ajoute-t-elle.

Marie MALLET est évidemment intéressée par tous les débats sur ce qu'on met dans les définitions de ressources et de charges, mais elle aimerait surtout pouvoir aider ses adhérents à « faire leurs calculs ». Elle propose les services de l'UNCCAS pour contribuer à l'état des lieux des éléments et modes de calcul utilisés pour la détermination des reste à vivre, en présentant ceux que les adhérents de l'UNCCAS retiennent dans le cadre de l'attribution des aides facultatives et/ou du micro crédit personnel. L'UNCCAS souhaite donc débattre sur la composition de cette notion technique afin de présenter aux CCAS/CIAS de son réseau une méthodologie qui aborde les grands enjeux du calcul (réflexion sur les éléments pris en compte pour le calcul des charges et des ressources, notamment).

« A partir de quand commencent les privations ? », s'interroge Hélène MARCHAL. Bien sûr, on dispose de séries d'études, et d'indicateurs, mais y a-t-il suffisamment d'évaluations, d'actualisations - le cas échéant, d'enquêtes sur les « ressentis » de la précarité ? Autrefois, la fabrication d'un budget était assez simple et ne comportait que 3 ou 4 postes : logement, alimentation, charges locatives... Aujourd'hui, tout est devenu beaucoup plus compliqué !

Fabien TOCQUE se demande si on est allé, dans tous les territoires, jusqu'au bout de la coordination territorialisée des aides. Par exemple, au niveau des aides sociales dans l'ensemble des départements ? Il s'interroge aussi sur l'uniformisation souhaitable des modalités de calcul du reste à vivre (RAV).

Plus fondamentalement encore, Bernard LACHARME invite l'assemblée à réfléchir sur le risque éventuel d'un RAV susceptible d'engendrer de l'exclusion et souhaite que l'on recherche des objectifs consensuels. Pour lui, la bonne approche est celle du droit. On ne saurait se satisfaire d'approches statistiques, conçues pour les grands nombres et faites pour établir des moyennes : la pauvreté réelle peut ne pas apparaître. Il faut néanmoins donner une réalité à tout cela : que signifie « l'égalité des Hommes » ? Ca commence par l'égalité de satisfaction des besoins fondamentaux.

Jacques PERNEY estime qu'il faut avoir un regard sur le monde du travail, et en particulier sur celui des travailleurs pauvres. Il fait remarquer les spécificités de la ruralité, les questions de solitude et d'isolement, évoque la nécessité d'une régulation des prix des denrées alimentaires de première nécessité, et pense que le calcul du RAV devrait déboucher sur la définition de revenus minimums décents.

Olivier BRES suggère, entre autres choses, que le GT réfléchisse à une sorte de « couplage » entre le RSA et le SMIC, à tout le moins, qu'il y ait un mécanisme d'articulation entre ces deux notions.

Didier GELOT signale un travail engagé depuis deux ans à l'ONPES sur la question du revenu minimum décent basé notamment sur des auditions d'expériences ou recherches menées, en France comme à l'étranger.

Emmanuelle SOUBLIN indique que la Croix-Rouge s'efforce de réfléchir en permanence à l'actualisation de ses modalités d'intervention auprès des personnes en situation de pauvreté. Au-delà du microcrédit personnel, leur réflexion porte sur la modernisation de l'aide alimentaire (12 000 personnes concernées !), et sur la question des

vacances et des loisirs : « Ce ne doit pas être considéré simplement comme la cerise sur le gâteau ! ». Comment adapter les aides en fonction des personnes, des types de familles, des territoires ?

### **Didier PIARD propose une synthèse de ce qu'il a entendu et livre ses réflexions :**

1° Ne réinventons pas ce qui a déjà été fait par d'autres ! Bien repérer l'existant dans un premier temps. Il faut faire un tableau des expertises réalisées ou en cours (CAS, CNAF, Martin Hirsch, etc.) et diffuser les rapports disponibles.

2° Définissons mieux ensemble nos objectifs, un périmètre de travail réaliste et notre mandat. Le but final, c'est de faire des préconisations utiles. Il convient d'être pragmatiques, d'avancer « modestes », en se définissant des objectifs communs et pertinents qui intègrent :

- la question du travail,
- la nécessité de « bouger les lignes »,
- la façon de redistribuer.

3° Fixons-nous une méthode de travail : auditions, expression de personnes en situation de précarité, capitalisation...

4° Donnons-nous un calendrier et obligeons-nous à une préparation des réunions.

5° Merci d'avance à ceux d'entre vous qui auraient déjà des contributions particulières !

### **A propos de l'organisation des auditions**

Le président Etienne PINTE fait remarquer qu'à son avis les sujets de la formation et de l'emploi sont évidemment prioritaires, et « à la base de ce dont on parle ». Il juge utile d'inviter les chercheurs belges à nous présenter leurs travaux.

Le secrétariat général ajoute que le Secours populaire, qui n'est pas membre du GT, et le Secours catholique, qui s'est excusé de ne pouvoir venir cette fois-ci, gagneraient à être entendus, ainsi d'ailleurs que l'UNAF qui a travaillé récemment sur une partie de notre sujet, en lien avec le calcul du montant du recouvrement des indus de prestations sociales.

Pour Emmanuelle SOUBLIN, il faut s'attacher à créer les bonnes conditions de participation des usagers pour éviter les écueils lorsqu'on fait intervenir quelqu'un. Olivier BRES ajoute : le travail sur la définition d'un Revenu Minimum Décent ne peut pas se fonder sur les seuls besoins et attentes exprimés par les personnes en situation de pauvreté ou bénéficiaires de minima sociaux, mais en prenant en compte ceux de l'ensemble de la population du pays. C'est un des éléments importants des méthodologies utilisées dans d'autres pays. « En organisant des remontées d'expériences de terrain », suggère François COUTEL (voir l'expérience lilloise sur les aspects culturels, et d'autres expériences à Strasbourg et Rennes). Pour Françoise CORE, les personnes en situation de précarité peuvent être consultées en tant qu'usagers, mais aussi en tant que citoyens à part entière.

Il importe de bien définir ce que l'on veut et ce que l'on attend des réunions et/ou des auditions qui doivent être préparées à l'avance (méthode et contenu). D'autant plus qu'il y a 2 sujets dans le sujet, comme le fait remarquer Marie MALLET : le RAV et le RMD<sup>1</sup>.

Didier PIARD pense qu'effectivement, comme le suggère Juliette FURET, il pourrait être intéressant d'auditionner la Banque de France sur le surendettement, mais aussi l'UNAF, l'UNCCAS, la CNAM et la CNAV, Mireille ELBAUM, les Petits Frères des pauvres... Un argumentaire sur la question du travail et des travailleurs pauvres, établi par la CFTC, serait aussi particulièrement utile, ainsi que sur la misère des retraités, par exemple de la part du CODERPA (Comité Départemental des Retraités et Personnes Agées)... Une intervention de la Fondation Abbé Pierre, qui vient de remettre son rapport annuel sur le mal-logement, serait aussi bienvenue (Patrick DOUTRELIGNE ou Christophe ROBERT).

Didier GELOT indique, en introduction de son exposé, les écueils nombreux qu'il convient d'éviter dans ce genre de réflexion<sup>2</sup>. En particulier, il lui semble important que le CNLE définisse son apport optimal, au regard de sa mission. Il indique que l'ONPES, quant à lui, est engagé dans un chantier permettant d'établir des budgets types par catégories de ménages pour savoir ce que serait leur revenu minimal décent, qui doit être d'abord un consensus social. Mais peut-on fixer des normes et définir des préconisations universelles, dans des contextes territoriaux

---

<sup>1</sup> Reste à vivre et revenu minimum décent.

<sup>2</sup> Cf rapport Alain QUINET « Mesure du pouvoir d'achat des ménages » (février 2008) & les travaux de Jean-Pierre BULTEZ sur la construction d'un minimum décent en Grand-Bretagne.

nécessairement contrastés ? Il rappelle l'importance pour l'ONPES du travail mené par le groupe du CNLE, le travail de fixation d'un revenu minimum décent par catégories de ménages engagé par l'Observatoire ne se comprenant que dans le cadre d'un « portage politique », ce qui est le rôle du CNLE. Il invite le groupe à définir clairement un mandat qui prenne en compte cette dimension.

Si l'on veut donner du crédit à un tel travail, ça ne peut pas se faire en quelques mois : « On ne peut construire un consensus social en quelques semaines » ! Sur les aspects énergétiques, on a besoin de pas mal d'expertise. Il faut aussi le temps de la confrontation entre les experts et la société civile. On voit bien, aussi, les injonctions contradictoires de l'Etat, sur ces sujets comme sur d'autres : la campagne nutrition-santé qui recommande de « consommer 5 fruits et légumes par jour », par exemple. Il y a une autre contradiction à résoudre : si on mesure la pauvreté de manière relative, comment faire pour définir et proposer ensuite des normes, surtout si on ne veut pas les imposer ? Une partie des gens les plus concernés sont plus ou moins « non repérables » ou « invisibles » : ils ne parlent plus ou n'osent pas parler tant sont considérables leur mal-être et leur désespérance ! Il y a une dimension sociopolitique à nos travaux qui n'en simplifie pas le management.

A quoi s'ajoute obligatoirement une question importante d'un point de vue méthodologique : jusqu'où va-t-on ? Quel est le contenu du panier minimum ? Le téléphone portable entre-t-il dans la définition ? Comment ? Jusqu'où (pour les enfants par exemple) ? Et l'ordinateur à la maison ? Et comment intégrer les aides diverses des différents territoires ? Et les mutuelles ? Ne sont-elles pas devenues une nécessité, à fortiori pour les personnes et les familles qui, jusque là, ne pouvaient avoir recours aux soins ? Il faudrait parler aussi de l'inégal accès aux soins bucco-dentaires pour les enfants, selon les territoires... Dans un contexte général où « les dépenses pré-engagées » ou contraintes sont passées de 45 % à 75 % dans les ménages les plus pauvres, entre 2001 et 2006 ! (rapport Quinet)

Pour Etienne Pinte, le « livrable » du GT doit permettre d'interpeller les pouvoirs publics, qui prendront leurs responsabilités.

Christiane EL HAYEK intervient à ce niveau de la discussion pour préciser que, si ce sujet est devenu un objectif pour l'un des deux groupes de travail mis en place cette année, c'est parce que le CNLE a voulu engager une réflexion sur la « philosophie du droit public ». En effet, le récent décret adopté pour la fongibilité et le recouvrement des indus de prestations sociales définit une échelle de recouvrement en fonction des revenus des ménages, dont le seuil minimal est un prélèvement mensuel de 45 €. Le CNLE a adopté un avis défavorable à ce projet de texte, en janvier 2010, estimant que ces modalités de recouvrement (hors contexte de fraude) étaient contraires à la démarche d'insertion proposée à l'allocataire du RSA. Malgré cela le décret vient d'être signé... C'est la raison pour laquelle le CNLE a décidé de prolonger la réflexion sur ce sujet<sup>3</sup> : il s'agit d'une auto-saisine (à partir d'une mission que Martin Hirsch lui avait esquissée en 2010) ; ce groupe de travail a hérité d'une responsabilité d'autant plus grande !

Il est encore ajouté qu'il est nécessaire de recenser ou de s'entendre sur les nombreuses définitions du reste à vivre et du RMD. Proposant de conclure la réunion à ce stade des discussions, Didier PIARD, en suggérant comme une chose possible que nous puissions livrer nos propres éléments de définition, invite les membres présents à prévoir les moyens d'analyser les travaux dont nous disposerons sous peu. Il pense du plus grand intérêt de mettre en ligne sur le site du CNLE un dossier documentaire comprenant les travaux belges, anglais, de l'UNCCAS, de l'ONPES... Il juge utile la création d'un sous-groupe pour travailler sur la question des aspects quantitatifs...

In fine, en termes de calendrier, il semble possible à Didier PIARD de se donner l'objectif du mois de Juin, du moins pour une première synthèse, étant entendu qu'elle pourrait être affinée au début du 2<sup>e</sup> semestre, de telle sorte à pouvoir constituer, non seulement un avis du CNLE, avec les propositions associées, mais aussi une contribution particulièrement utile aux débats qui ne manqueront pas, sur ces questions, en vue des prochaines échéances électorales.

Compte-rendu établi par François COUTEL, urbaniste chargé de mission au CNV.

---

<sup>3</sup> D'où le titre long et « ampoulé » du GT, qui pourrait être remanié par les membres si besoin.